

Article 26 du Règlement

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition priant la Chambre de s'opposer aux essais du missile de croisière en territoire canadien. Je présente cette pétition au nom de 560 habitants de la circonscription de Kootenay-Est-Revelstoke qui estiment que ce missile constitue une arme nouvelle et dangereuse dans la course aux armements nucléaires et, à ce titre, une menace pour toute l'humanité et tous les pays du monde. Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de s'opposer aux essais du missile en territoire canadien.

M. WENMAN—LES THÉORIES SUR L'ÉVOLUTION ET LA CRÉATION

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Tout comme les autres députés, madame le Président, je prends la parole pour présenter une pétition, comme il est de mon devoir de le faire, au nom de citoyens inquiets du sud de la Colombie-Britannique. Elle a pour objet de demander qu'on assure une diffusion égale, impartiale et équitable des deux théories rivales, soit l'évolution et la création, dans nos institutions publiques, et plus particulièrement sur les ondes de Radio-Canada.

M. TAYLOR—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je suis très heureux d'avoir à présenter une pétition au nom de 37 Canadiens de diverses localités de la circonscription de Bow River. Elle a pour objet de réclamer le rétablissement de la peine de mort pour les crimes de meurtre qualifié, lorsque la culpabilité du prévenu ne fait aucun doute. Le gouvernement a le devoir de se conformer à la volonté populaire dans ses lois, et ces pétitionnaires demandent au gouvernement de présenter à la Chambre des communes un projet de loi visant à rétablir la peine de mort pour quiconque est trouvé coupable d'avoir enlevé délibérément la vie à autrui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. SHIELDS—LE PARLEMENT DE L'URSS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je me demande s'il serait possible de savoir combien de pétitions sont présentées au Parlement russe au sujet du déploiement des missiles SS 20.

Mme le Président: Je crains bien de ne pouvoir venir en aide au député. Peut-être pourrait-il faire inscrire une question au *Feuilleton* ou poser sa question à quelqu'un d'autre.

M. Towers: Demandez-le au NPd.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

Mme le Président: J'ai un avis de motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, donné par le député d'Oshawa (M. Broadbent).

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ESSAI DE MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, on vient de présenter à la Chambre des pétitions venant de milliers de Canadiens qui s'opposent à l'essai de missiles de croisière sur le territoire canadien. Juste avant de présenter la motion, madame le Président, je tiens à signaler que c'est une affaire extrêmement urgente car le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique ont négocié une entente dont les détails seront annoncés avant que le Parlement ne recommence à siéger, après le congé de Noël. Nous jugeons par conséquent qu'une affaire aussi importante que celle-là doit être débattue au Parlement.

Madame le Président, je propose l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement pour discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit l'opportunité pour le gouvernement du Canada de conclure une entente avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique portant sur l'essai de missiles de croisière au Canada.

Mme le Président: Le député a donné préavis à la présidence de l'affaire dont il propose de discuter, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement. Le député prétend qu'il s'agit d'une affaire vraiment urgente parce qu'il a appris que les parties se sont entendues sur le texte de l'entente, parce que la Chambre s'ajournera demain et parce que l'on débattait autrefois les accords internationaux au Parlement.

Je ne peux pas contester les deux dernières raisons, mais j'éprouve une certaine difficulté à en conclure qu'il s'agit d'une affaire vraiment urgente parce que les parties se sont mises d'accord sur le texte de l'entente et que la Chambre s'ajournera demain. Mes prédécesseurs et moi-même avons toujours considéré une «urgence véritable» comme un événement soudain, condition qui n'est pas remplie dans ce cas-ci.

On a souvent parlé à la Chambre de l'entente sur les essais de missiles de croisière au Canada, de différentes façons. Plus spécialement le 29 avril 1982, le député a proposé une motion de défiance dans le cadre de l'étude des subsides réclamant, entre autres choses, qu'aucun essai des missiles de croisière ne soit effectué au Canada, motion qui a été rejetée par la Chambre à l'issue d'un vote.

Je signale au député le commentaire 288 de la 5^e édition de *Beauschesne*; le voici:

L'Orateur est tenu d'appliquer aux motions présentées en vertu de l'article 26 du Règlement les règles bien établies qui régissent les débats et de faire respecter le principe selon lequel les sujets exclus par ces règles ne peuvent être soulevés au moment de telles motions, par exemple des questions qui sont soumises au jugement d'un tribunal ou des questions déjà étudiées pendant la session en cours ou dont la discussion est prévue sous forme d'une motion de fond ou d'amendement ou par un Ordre du jour.